

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., FREMERY Cl., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .
ABSENTS : JOULIA G. (excusé), GUENE F. .

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 27 novembre 2024 M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

OBJET : Location des différentes salles communales - Tarifs au 01^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune dispose de trois salles (salle Roger Mourgaud, salle des associations et salle polyvalente) dont deux qui peuvent être louées à des particuliers ou associations qui en font la demande en mairie. L'utilisation des salles est soumise à l'établissement et à la signature d'un contrat d'utilisation du local concerné, qui fixe les conditions matérielles et financières d'utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que la salle Roger Mourgaud, située 8, rue du Vieux Château à Brigueuil, n'est plus louée, conformément à la délibération du 20/11/2023.

Les tarifs de location ont été instaurés par délibération du 03/10/2017, et ont été revalorisés en 2023. Monsieur le Maire propose de conserver ces montants pour 2025, et sollicite l'avis du conseil municipal.

• **Salle des associations** située le Bourg - 16 420 Brigueuil

- ⇒ 130, 00 € pour les habitants de Brigueuil
- ⇒ 190, 00 € pour les personnes extérieures
- ⇒ caution : 80, 00 €

• **Salle polyvalente** située 7, rue François Deguercy - 16 420 Brigueuil

- ***Sans utilisation de la cuisine***

- ⇒ 320, 00 € pour les habitants de Brigueuil
- ⇒ 400, 00 € pour les personnes extérieures

- ***Avec utilisation de la cuisine***

- ⇒ 350, 00 € pour les habitants de Brigueuil
- ⇒ 430, 00 € pour les personnes extérieures

De plus, pour la salle polyvalente les cautions suivantes seront demandées :

- 200, 00 € : pour la location de la salle
- 100, 00 € : pour l'utilisation de la vaisselle
- 100, 00 € : pour l'utilisation du vidéoprojecteur

L'utilisation de la salle polyvalente par les associations de Brigueuil sera gratuite, dans la limite de deux utilisations par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- accepte de louer les deux salles communales suivantes, salle des associations et salle polyvalente,

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20241126-202470-DE

5 LO

- approuve les termes du contrat d'utilisation établi pour l'utilisation de chacune des salles, et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci avec la personne ou association qui en sollicitera la location,

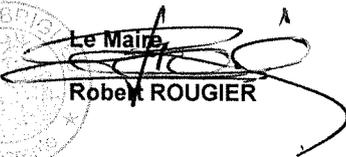
- décide d'appliquer les tarifs de location proposés ci-dessus, à compter du 01/01/2025,

- décide d'appliquer les tarifs de caution proposés ci-dessus, à compter du 01/01/2025,

- précise que les associations de Brigueuil bénéficieront de la gratuité de l'utilisation de la salle polyvalente, dans la limite de deux utilisations par an.

Les produits seront encaissés au compte 752 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2024

 Le Maire

Robert ROUGIER